

Agen, vendredi 20 novembre 2015

DOSSIER DE PRESSE

Décision modificative n°2

Aujourd'hui, les 42 conseillers généraux se réunissent en session plénière à l'Hôtel du Département. Cette séance est consacrée à la Décision modificative n°2. **Zoom sur 4 des 20 dossiers soumis au vote de l'assemblée départementale :**

- la **politique en faveur des collégiens**, que ce soit dans le cadre de l'entretien et la rénovation des établissements, dans le domaine éducatif avec des actions pédagogiques, dans le domaine numérique ou encore dans celui de la restauration collective
- le **label « Du 47 dans nos assiettes »**, avec le développement de l'économie agricole, en privilégiant les circuits courts dans la restauration collective
- l'**aménagement numérique du territoire** avec la montée en débit du réseau hertzien et l'arrivée du très haut débit avec le déploiement de la fibre optique
- le **plan départemental de l'itinérance touristique**, notamment avec le développement du « slow tourisme ».

Les actions en faveur des collégiens

Dans le domaine de l'éducation, le Conseil départemental intervient à différents niveaux pour préparer l'avenir de nos jeunes :

- améliorer la qualité d'accueil des élèves (programme d'investissement pluriannuel visant à entretenir et rénover les établissements, équipement des salles de classe, adaptation des...)
- contribuer à l'amélioration des conditions d'enseignement (acquisition de matériels informatiques, expérimentation « collège préfigurateur » avec la dotation de tablettes numériques, appel à projets éducatif et culturel)
- améliorer le fonctionnement des services de restauration (renforcer notre action pour une restauration scolaire de qualité, lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser l'introduction de produits locaux, frais et de saison, développer les circuits courts).

1. Améliorer la qualité d'accueil des élèves

Depuis 2008, le Département a consacré 49,5 M€ à l'entretien et la rénovation des 28 collèges publics lot-et-garonnais, soit 6,2 M€ par an.

A titre d'exemple, les collèges Jean-Moulin à Marmande et Jean-Boucheron à Castillonnès font actuellement l'objet de travaux importants, pour un budget global de 7 M€.

Autre enjeu : l'accessibilité des collèges aux personnes à mobilité réduite. L'agenda d'accessibilité programmée concernant 26 collèges, propriétés du Département (les cités scolaires d'Aiguillon et de Nérac étant gérées par la Région), a été déposé le 23 septembre dernier. Ce dernier stipule que, sur la période 2016-2024, 8,31 M€ seront affectés à ces travaux d'adaptation (soit 0,32 M€ par an).

2. Contribuer à l'amélioration des conditions d'enseignement

Le Département veille à ce que le volet numérique soit développé dans les collèges. Il équipe ainsi les salles en ordinateurs (270 ordinateurs ont été déployés depuis la rentrée de septembre), livre les tableaux blancs interactifs, les mallettes de langues mobiles...

Nouveauté : **le projet « collège préfigurateur » au collège Ducos-du-Hauron à Agen**, qui vise à doter tous les élèves de 5^e de tablettes numériques. Pour l'heure, l'environnement numérique nécessaire au fonctionnement des tablettes est en cours de réalisation et les professeurs sont en cours de formation afin d'acquérir les bons usages pédagogiques.

Cette opération sera financée par le Conseil départemental, pour un montant global de 245 000 € sur trois ans (dont une subvention de 51 500 € de l'Etat) permettant d'équiper 125 élèves et 20 professeurs.

Autre action : l'appel à projets éducatif et culturel. Lancée lors de l'année scolaire 2014-2015, cette initiative visait à mettre en œuvre un parcours adapté pour chaque élève de la 6^e à la 3^e, en s'appuyant sur le rôle moteur du parcours culturel dans la réussite de la scolarité et sur l'efficacité des pédagogies de projets pour favoriser l'implication des élèves et leur mobilisation dans l'apprentissage.

2014-2015 : 13 collèges ont participé à cette démarche

2015-2016 : 22 collèges participent à cette démarche, soit 9 576 élèves concernés (76,5 % des effectifs globaux).

Compte tenu de l'intérêt de cet appel à projets, une généralisation à tous les collèges est prévue pour l'année 2016-2017.

3. Améliorer le fonctionnement des services de restauration

Lutter contre le gaspillage alimentaire, servir des repas équilibrés et de qualité, valoriser notre agriculture en développant des circuits courts et en favorisant l'introduction de produits locaux... voici quelques-uns des défis à relever en matière de restauration scolaire.

Avec près de 10 000 repas servis quotidiennement dans les collèges (soit 1,45 million de repas à l'année), la restauration mérite une attention particulière. Depuis trois ans, le Conseil départemental met tout en œuvre pour améliorer ce service, avec le soutien des chefs cuisiniers et de leurs équipes qui officient chaque jour dans les collèges. Des tests de consommation ont été réalisés dans 9 collèges, afin de mieux comprendre les habitudes de restauration, d'évaluer le gaspillage, de connaître les produits qui plaisent le plus.... Ils permettent d'adapter « l'offre du cuisinier et la demande de l'enfant » et de faire évoluer les habitudes de consommation, en douceur. Parallèlement, le Département accompagne les producteurs et les équipes des cuisines afin de structurer les achats et de privilégier des aliments produits localement, frais et de saison, et bio dans la mesure du possible.

Actuellement, le chantier se poursuit. L'enjeu est d'encourager un approvisionnement local, assorti d'un label « Du 47 dans nos assiettes » tout en développant les groupements d'achat, et ce pour toute la restauration collective (hors collèges).

Parallèlement, afin de réduire les écarts constatés et donc garantir une équité sur tout le département, **une harmonisation des tarifs de restauration scolaire dans les collèges sera effective dès 2016.** L'objectif est de fixer en 2017 un tarif unique : 420 € par an pour les forfaits 4 jours et 480 € par an pour les forfaits 5 jours.

→ L'ensemble de ces actions favorise la réussite scolaire de nos enfants, car le bien-être à l'école est la première condition pour bien réussir ses études.

Label « Du 47 dans nos assiettes » ou comment développer l'économie agricole en privilégiant les circuits courts

Au-delà de la restauration scolaire dont il a la charge, **le Conseil départemental souhaite généraliser les recours aux circuits courts dans toute la restauration collective**, permettant ainsi de développer l'économie agricole.

Prenons l'exemple de la restauration scolaire dans les collèges. En 2010, dans les collèges du département, ont été consommés :

- 21,6 tonnes de pommes de terre
- 11,8 tonnes de tomates
- 3,4 tonnes de courgettes
- 17 tonnes de pommes
- 5,5 tonnes de melon
- 1,3 tonne de rôti
- 5,2 tonnes de bourguignon
- 4,35 tonnes de viandes hachées fraîches
- 6,4 tonnes de poulets entiers
- 9,3 tonnes de cuisses de poulet
- 3,5 tonnes d'escalopes de dinde....

Autant dire que les aliments utilisés dans la restauration scolaire représentent une opportunité économique forte pour les producteurs locaux ! **Il est donc nécessaire de favoriser les échanges locaux, en mettant en relation les filières, les producteurs et les acheteurs de la restauration collective.**

Le travail réalisé avec le groupement d'achat d'Agen, qui approvisionne 14 collèges et lycées, va dans ce sens car des critères de proximité « Lot-et-Garonne » ont été ajoutés aux clauses du marché pour l'année 2016. Il sera ainsi possible pour les lots « veau » et « yaourts bio » de s'approvisionner localement.

Cette démarche n'est cependant pas transposable dans tous les établissements de restauration scolaire, dans la mesure où ils ne dépendent pas forcément d'un groupement d'achat. C'est pourquoi, le Département propose aux collèges qui le souhaitent de bénéficier de marchés à procédures adaptées (MAPA) afin de privilégier un producteur local pour un lot spécifique.

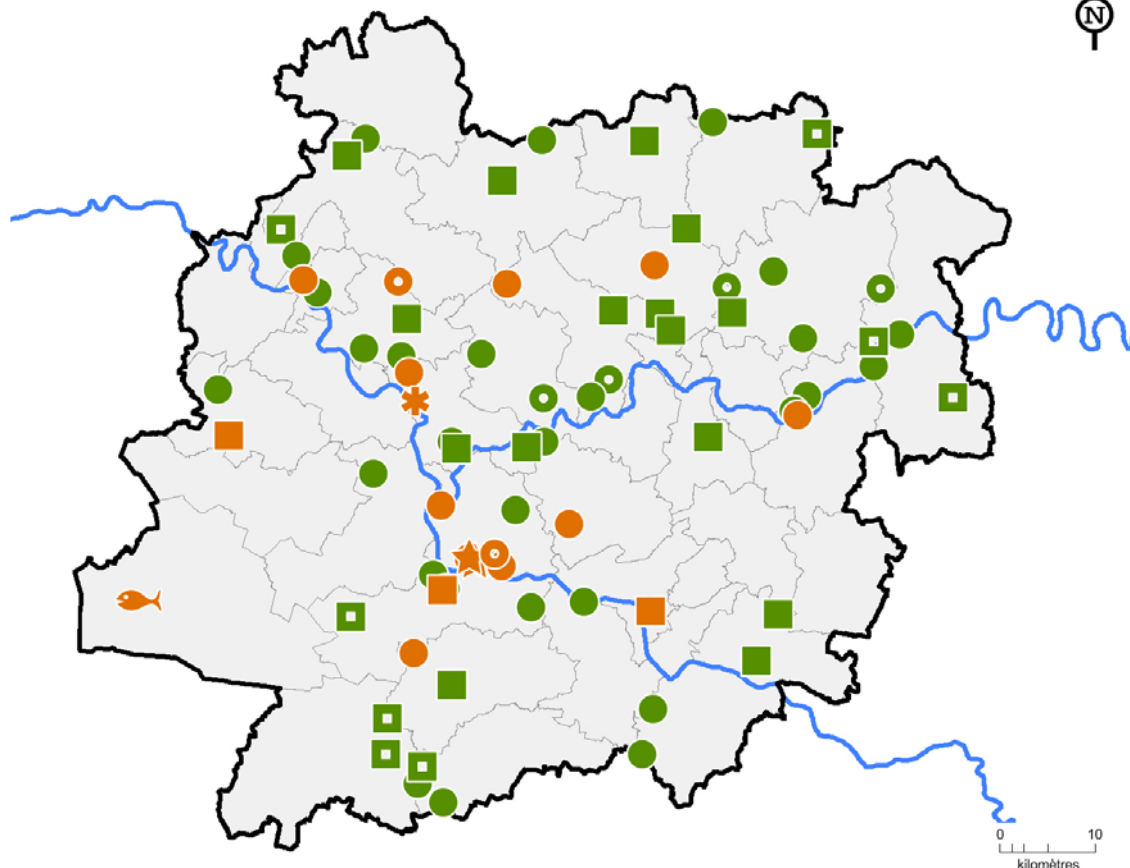
En parallèle, le Département a identifié l'offre locale, en adéquation avec les besoins des collèges. Suite à l'enquête réalisée fin 2013 auprès des producteurs, coopératives et transformateurs lot-et-garonnais, **77 structures se sont déclarées intéressées pour approvisionner les restaurants collectifs**, avec des produits tels que des fruits, des légumes, de la viande de bœuf, de canard, d'agneau ou de volailles, des laitages, des œufs... (cf. cartographie en page suivante).

Actions à venir :

Il faut désormais mettre en relation l'offre et la demande.

- Un **portail web régional d'information sur la restauration collective** bio, locale et de qualité est en cours de finalisation. Il contiendra prochainement les coordonnées des structures qui souhaitent fournir la restauration collective.
- La **mise en place d'un groupement d'achats départemental** pour adapter les marchés d'approvisionnement aux attentes des collectivités (gérant une restauration collective) est également en cours. Il doit permettre de faciliter l'approvisionnement local et d'assurer un certain volume de commandes pour les producteurs.

Du 47 dans nos assiettes : voilà l'objectif commun à toutes ces actions. En effet, puisque toutes ces démarches participent à l'essor de l'économie agricole, il faut les encourager, les amplifier afin que nous puissions consommer local.



Entreprises ayant un statut agricole (Individuel, EARL, GAEC...)		Entreprises ayant un autre statut (Société commerciale, coopérative, association, SCIC...)	
Fruits et légumes frais	(29)	Multiproduits	(2)
Fruits ou légumes transformés (pruneaux, conserves de légumes, etc.)	(4)	Fruits et légumes frais	(10)
Viande, volaille ou oeufs (boeuf, veau, canard, agneau, poulet, pintade, etc.)	(15)	Fruits ou légumes transformés (pruneaux, conserves de légumes...)	(2)
Produits laitiers (lait cru, fromage, yaourt et fromage blanc)	(8)	Viande, volaille ou oeufs (boeuf, veau, canard, agneau, poulet, pintade, etc.)	(4)
		Huile	(1)
		Poisson (saumon, truite et produits transformés)	(1)

Aménagement numérique : montée en débit par voie hertzienne et déploiement du très haut débit avec la fibre optique

En 2008, le Département a mis en place une délégation de service public (DSP) concessive Wimax. Elle complétait les délégations déjà signées par les pays d'Albret et de la Vallée du Lot. Ce dispositif visait à couvrir la totalité du territoire de Lot-et-Garonne par un réseau Haut débit hertzien exploité par la même société, SDNum.

Depuis, le Conseil départemental a impulsé la création du syndicat mixte « Lot-et-Garonne numérique ». Créé en janvier 2014, ce syndicat organise la réflexion départementale en matière d'aménagement numérique et assurera, dans les mois à venir, la maîtrise d'ouvrage des futurs déploiements de réseaux publics d'accès à Internet Très haut débit.

Les objectifs poursuivis en matière de déploiement du Très haut débit sont ambitieux. Le projet, tel qu'il découle du Schéma départemental d'aménagement numérique adopté par le Département en

2011 et de la feuille de route numérique établie en 2013, **prévoit la couverture à 12 ans de l'ensemble de la population en Très haut débit par la fibre optique.**

Il est en effet apparu nécessaire que les pouvoirs publics s'emparent de ce dossier, car, sans intervention publique, seules 14 communes lot-et-garonnaises seraient couvertes en Très haut débit par les opérateurs privés.

Equiper le Lot-et-Garonne en Très haut débit représente un investissement considérable (128 M€ sur 10 ans dans un premier temps). **Le déploiement débutera en 2016, avec un objectif simple : un branchement en milieu rural pour un branchement en milieu urbain.**

Le Département intervient, dès à présent, pour permettre aux personnes qui ne seront pas les premières à être raccordées à la fibre optique de bénéficier de services Internet de qualité.

L'existence sur le territoire d'un réseau public d'accès à Internet, qui s'appuie sur plus de 110 points hauts et qui couvre 97 % du territoire, représente une opportunité unique d'apporter un service complémentaire au déploiement de la fibre optique.

L'opération de montée en débit consiste à faire évoluer l'architecture technique du réseau avec une nouvelle technologie hertzienne afin de proposer un service sécurisé, plus en adéquation avec les usages d'aujourd'hui.

Cette opération permet de :

- **proposer aux clients du réseau des débits plus importants.** Aujourd'hui limités à 2 Mb/s maximum, l'opération de montée en débit permettra de **proposer des débits à 6, 12 et 20 Mb/s** pour le grand public. Des débits symétriques (vitesse de réception des données similaires à celle d'émission) pouvant aller jusqu'à 100 Mb/s pourront également être proposés aux entreprises. Enfin, des offres Internet « nomades » seront mises en place pour permettre à des abonnés de disposer d'une connexion Internet en plusieurs points du territoire (professionnels en itinérance, touristes) grâce au déploiement du standard technologique Wifi en remplacement du Wimax.
- **sécuriser le fonctionnement du réseau** afin de limiter autant que possible l'impact des pannes et d'éviter toute forme de saturation sur le réseau, notamment aux heures de grande utilisation.

Cette opération de montée en débit est réalisée en deux phases successives :

- **1^{re} phase : mettre à jour et à consolider le réseau à la charge du Conseil départemental** (soit 60 % du territoire départemental hormis les territoires des Pays de la vallée du Lot et de l'Albret), afin d'assurer la montée en débit sur les points de desserte existants → les travaux sont quasi achevés et les premières nouvelles offres seront commercialisées d'ici la fin d'année 2015.
- **2^e phase : compléter les travaux de la phase 1 afin d'obtenir une couverture intégrale du territoire départemental**, incluant par conséquent les emprises des territoires des Pays de la vallée du Lot et de l'Albret. Cette phase sera réalisée par le Syndicat mixte Lot-et-Garonne numérique, après transfert à celui-ci des trois contrats de délégation de service public. Elle intégrera la construction de nouveaux points hauts pour compléter la couverture là où cela sera nécessaire. Les travaux devraient être réalisés en 2016 avec de nouvelles offres commercialisées dans la foulée.

Le coût global de ces investissements s'élève à 2,76 M€, dont 1,7 M€ d'aides départementales. D'ici mi-2016, l'ensemble du territoire pour donc bénéficier de débits allant de 6 à 20 Mb/s.

Développer l'itinérance en Lot-et-Garonne autour du « slow tourisme »

Prendre le temps de visiter, de découvrir les lieux et les produits, de rencontrer les « autochtones »... voilà ce qui se cache derrière cette nouvelle pratique touristique appelée « slow tourisme ». Tendance en plein essor, les adeptes du « slow tourisme » privilégient la qualité plutôt que la quantité, choisissent des destinations plutôt préservées avec des structures d'accueil à taille humaine, ouvertes sur le monde, bien ancrées dans leur environnement et leur terroir. Le « slow tourisme » se décline autour de 4 façons de voyager : à pied, à vélo, en bateau ou à cheval.

Département authentique par excellence, le Lot-et-Garonne a de quoi séduire les amateurs de « slow tourisme ». En effet, positionner le Lot-et-Garonne comme une destination « itinérance, nature, saveurs » est donc une orientation nécessaire et il convient maintenant de structurer l'offre pour répondre aux attentes de ce public.

La découverte du Lot-et-Garonne au fil des terres et de l'eau, c'est :

- 4 500 km de sentiers balisés et entretenus proposant quelque 250 circuits de randonnées
- près de 90 km de voie verte, qui court entre Bordeaux et Toulouse en traversant le département le long du Canal de Garonne
- une quinzaine de circuits VTT homologués
- plus de 200 km de voies navigables
- 7 ports fluviaux proposant la location de bateaux sans permis...

A cette offre, s'ajoutent la vingtaine de marchés de producteurs de pays qui fleurissent en période estivale sur tout le territoire. Les labels « Sourire du 47 » et « Accueil vélo » sont également des gages de qualité.... Bien d'autres exemples peuvent alimenter cette liste d'acteurs et d'atouts qu'il convient de valoriser.

Le Département souhaite par conséquent établir, en partenariat avec les acteurs concernés, un plan de développement stratégique, comprenant trois étapes

- établir un diagnostic de l'existant, notamment des infrastructures en vue de définir un programme d'aménagement
- qualifier l'offre pour une mise en tourisme de l'itinérance
- développer une stratégie marketing adaptée.

La 1^{re} phase de ce travail devrait être finalisée en cours d'année 2016.